



LA BETTERAVE EN 2017

UNE NOUVELLE ÈRE

DOSSIER DE PRESSE

CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2016 – 2017

SOMMAIRE

- _ PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016
- _ LE MOT DU PRÉSIDENT
- _ 2017, UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA BETTERAVE
- _ BIOÉTHANOL : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES
- _ CHIFFRES-CLÉS



Contact Presse

Carine Abecassis - cabecassis@cgb-france.fr

Tel : 01 44 69 41 36 - 06 27 05 23 80

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA CGB
WWW.CGB-FRANCE.FR

MAR 22 NOVEMBRE 2016

CGB
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES PRODUCTEURS DE BETTERAVE

Accueil | Assemblée Générale | Actualité | La CGB | Les syndicats betteraviers | Miss Better | Nos Publications | Presse

ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOUS LE SIGNE DE L'APRÈS QUOTA ET DE LA GESTION DES RISQUES

L'Assemblée Générale de la CGB se déroulera le mardi 6 décembre prochain au Palais des Congrès de Paris. L'occasion d'aborder deux sujets majeurs pour la filière : la première campagne sans quota et la gestion des risques dans le cadre de la future PAC 2020.

LES SYNDICATS BETTERAVIERS PRÉSENTS À BETTERAVENIR 2016

Alors que la fin des quotas approche et que les contraintes environnementales se complexifient, les représentants de l'ensemble de la filière betterave-sucré se mobilisent à Betteravenir 2016 les 26 et 27 octobre 2016 à Moyillères, dans l'oise pour donner des solutions concrètes pour l'avenir.

UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL SIGNÉ POUR 3 ANS

La CGB, le SNFS et ses membres, ainsi que Tererec ont signé, le 1er août dernier, un accord interprofessionnel pour 3 campagnes (2017 - 2018, 2018 - 2019 et 2019 - 2020). Il offre un cadre national clair et organise le partage de la valeur ...

COMPÉTITIVITÉ

Tous les planteurs en sont désormais conscients : le maintien de la rentabilité de la production de la betterave de demain passera nécessairement par des économies à faire sur les ...

[Lire la suite...](#)

NOS DERNIÈRES VIDÉOS

QUELLE ESSENCE CHOISIR POUR FAIRE DES ÉCONOMIES SANS CRAINTE ?

COURS DU SUCRE

OCTOBRE : PAUSE DANS LA HAUSSE, MAIS DES FONDAMENTAUX TOUJOURS PORTEURS

Le sucre semble avoir trouvé un point d'équilibre entre 22 et 23 cts/lb en octobre, après le mouvement haussier entamé il y a un an.

[Lire la suite...](#)

LES SYNDICATS BETTERAVIERS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE SUCRE BLANC EST-IL FORCÉMENT RAFFINÉ ?

Savez-vous vraiment comment est fabriqué le sucre blanc que vous trouvez dans le commerce ? Connaissez-vous la différence entre le sucre blanc et le sucre roux ? Entre le sucre de canne et le sucre de betterave ? ...

[Lire la suite...](#)

TOUT SUR LA CULTURE DE LA BETTERAVE

DÉCOUVREZ LE BIOÉTHANOL

LE SUCRE ET SES UTILISATIONS

>> TOUTES LES ACTUALITÉS

© CGB 2015 | Contact | Mentions légales | Plan du site | Crédits

Pour illustrer vos articles, inscrivez-vous sur notre
photothèque en ligne :
<http://phototheque.labetterave.fr>

MARDI 6 DÉCEMBRE 2016
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS
PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10H45
12H30

**2017-2018 : PREMIÈRE CAMPAGNE
BETTERAVIÈRE POST QUOTA**

L'année 2017 annonce la première campagne sans quota pour le sucre. Cette table ronde présentera les nouveaux contours de la filière dans ce contexte inédit.

- **Michel Dantin**, Député européen
- **Jean-Philippe Garnot**, membre de la Commission de Renégociation de l'Accord Interprofessionnel (CGB)
- **Jean-Pierre Dubray**, Président de la Commission Réceptions de betteraves (CGB)
- **Stefan Uhlenbrock**, Senior Commodity Analyst - F.O Licht
- **Bruno Desprez**, Président du Comité de Coordination du programme AKER

14H45
16H30

PAC POST 2020 : QUELLE GESTION DES RISQUES ?

Dans un monde agricole en constante mutation et soumis aux pressions de l'offre et de la demande, les cours des matières premières seront largement exposés dans un marché dérégulé. Comment les agriculteurs peuvent-ils se prémunir et gérer les risques ? Cette table ronde donnera un éclairage et mettra en perspective les différents outils pouvant les aider au mieux dans ce changement capital.

- **Flavio Coturni**, Analyse de la politique agricole et perspectives, DG Agri / Commission européenne
- **Jean-Loic Begué-Turon**, Responsable des clients matières premières Caceis, Groupe Crédit Agricole
- **Daniel-Mercier Guoin**, Titulaire de la Chaire d'analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective à l'Université Laval (Canada)
- **Jean Cordier**, Professeur Département économie rurale et gestion à l'AgroCampus Ouest, Ecole d'agronomie de Rennes
- **Yves Madre**, Directeur de Farm Europe,
- **Franck Sander**, Président de la Commission Économique de la CGB

16H30

DISCOURS DE CLÔTURE

Eric Lainé, Président de la CGB
Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

En 2016, la situation en termes d'offre et demande dans l'Union européenne et au niveau mondial s'est nettement rééquilibrée. Les cours mondiaux du sucre et les prix de marché dans l'Union européenne ont de ce fait significativement augmenté, et pour cette dernière campagne sous quota, on peut d'ores et déjà annoncer un supplément de prix pour les betteraves du quota.



Autre sujet de satisfaction, l'année 2016 a permis d'aboutir à la mise en place d'une nouvelle organisation interprofessionnelle avec une Association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS) dotée de nouveaux statuts, avec un objet plus large et une représentation en direct des sociétés sucrières.

De plus, un accord interprofessionnel national a été signé pour trois ans donnant ainsi la visibilité nécessaire à la filière. Il traite de tous les sujets devant figurer dans les contrats, tels que rappelés dans un contrat type. Et surtout, l'accord interprofessionnel, grâce à l'acte délégué qui autorise la négociation collective, fixe le cadre de cette négociation collective au niveau de chaque entreprise sur la répartition de la valeur entre planteurs et fabricants.

Ces éléments seront sans aucun doute des facteurs de succès pour l'avenir de la filière, sans oublier les perspectives de gains en matière de coûts de production et de productivité.

Car à partir de 2017, nous entrerons dans une nouvelle ère :

- une ère sans quota, sans prix minimum,
- une ère sujette à la volatilité des prix,
- une ère où la concurrence sera forte sur le marché européen,
- une ère où il faudra saisir des opportunités sur le marché mondial.

Et pour toutes ces raisons, une ère où il nous faudra trouver des outils nouveaux de gestion des risques pour sécuriser le revenu betteravier, et par voie de conséquence l'approvisionnement des usines.

La réflexion est lancée depuis plusieurs mois au sein de la CGB. Il nous faut saisir toutes les occasions pour faire entendre notre voix et en particulier avec la réforme de la PAC post 2020. Mais dès 2018, avec la révision à mi-parcours, on peut déjà agir en la matière et être force de propositions. C'est ce à quoi nous allons nous employer pour assurer le développement de notre filière dans un environnement qui soit le plus stabilisé possible.

Eric Lainé
Président de la CGB

2017, nouvelle ère pour la betterave sucrière

À l'aube de la fin des quotas sucre, la CGB dresse un bilan de la dernière campagne betteravière sous le régime des quotas et pose les fondations d'une nouvelle ère pour la betterave. La donne change mais tout a été pensé pour que les planteurs de betteraves restent confiants en l'avenir de leur culture.

2016-2017 : une dernière campagne sous quota assez moyenne

Les semis ont été réalisés la deuxième quinzaine de mars avec des levées correctes et homogènes sur l'ensemble des régions. En revanche, les conditions climatiques désastreuses qui ont suivi, faites de périodes d'inondations et de sécheresse, ont fortement impacté cette récolte. Le rendement betterave de **85 tonnes par hectare** sera inférieur cette année à la moyenne cinq ans (89,7 t/ha à 16°) et plus faible que l'an passé (87 t/ha).

En 2016, les surfaces de betteraves ont augmenté de près de 5% afin de relancer la production mais aussi de façon à prendre rendez-vous avec l'après quota dont l'objectif est de produire plus. On ne retrouve pas toutefois le point culminant de 2014 qui atteignait 405.000 ha mais on s'en approche avec **400.467 ha emblavés en 2016**. Cette augmentation de surfaces aurait dû naturellement conduire à une hausse de production mais c'était sans compter un rendement décevant. La production atteindra par conséquent **34 millions de tonnes** (mt) de betteraves proche de l'an passé avec 33,5 mt et ce, malgré cette augmentation de surface. Dans le même temps, mauvaise nouvelle pour la compétitivité des usines puisque la campagne de fabrication du sucre, qui a un impact direct sur les coûts de fabrication, ne dépassera pas les 100 jours.

Une filière organisée prête à faire face à l'après quota

La CGB a préparé ce changement bien en amont et a mis en place plusieurs éléments qui viennent aujourd'hui renforcer la filière et l'organisation des planteurs de betteraves :

Un Accord Interprofessionnel national

Signé pour 3 ans, cet accord interprofessionnel donne de la visibilité à la filière. On retrouve dans cet accord interprofessionnel tous les chapitres de l'ancien accord, à l'exception de ceux liés aux quotas et au prix de la betterave. On peut ainsi considérer que l'accord interprofessionnel, avec son contrat type, couvre de façon exhaustive tous les aspects liés à la recette betteravière.

De plus, la CGB a obtenu un complément réglementaire par la Commission européenne, sous forme d'un acte délégué, autorisant la négociation collective des éléments de prix, non plus au niveau national comme aujourd'hui, mais au niveau de chaque entreprise.

Pour ce faire l'accord interprofessionnel national prévoit la mise en place d'une Commission de Répartition de la valeur (CRV) dans chaque entreprise pour discuter de tous les éléments concurrentiels et notamment des éléments constitutifs du prix. La création de cette commission est sans doute le point le plus novateur.

Un cadre interprofessionnel

Dans le même temps, il a été décidé de créer une interprofession unique basée sur la refonte de l'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre).



NOTE AUX RÉDACTIONS

Une nécessaire amélioration de la compétitivité agricole et industrielle

La fin des quotas offre la possibilité d'exporter à nouveau sur le marché mondial sans limitation (aujourd'hui limité à 1,3 mt). Mais pour ce faire, il faut donner toutes les chances à la betterave d'être compétitive face à sa concurrente de toujours, la canne à sucre. Ce gain de compétitivité et de productivité passe indéniablement par :

- **Une baisse des coûts de production** tant d'un point de vue agricole qu'industriel. La CGB, avec le concours de l'Institut Technique de la Betterave, suit de près l'évolution des coûts de production, en analysant les différents maillons de l'itinéraire technique de la production betteravière. Betteraviers et sucriers, travaillent à améliorer la compétitivité des exploitations et des usines. Pour les betteraviers, le coût de production est un élément déterminant de la compétitivité des exploitations et la CGB porte un message fort sur ce sujet. Côté industriel, l'allongement des durées de campagne est une donnée majeure pour réduire les coûts fixes. Il faudra à l'avenir se rapprocher des 120 à 130 jours. Pour cela, il faut augmenter la production et c'est la raison de l'augmentation des surfaces de 20% en 2017.

- **L'augmentation de la productivité grâce au programme AKER** qui doit permettre de doubler le rythme annuel d'augmentation des rendements de la betterave (4 % vs 2 %) et de continuer à en faire une plante et une filière de référence prête à défier la canne à sucre sur le marché mondial.

Conquérir de nouveaux marchés

La fin des quotas va donc permettre à tous les sucriers européens d'exporter du sucre sans limite sur le marché mondial. La France va ainsi se préparer à produire plus pour conquérir ces nouveaux marchés. En plus de l'Europe où la France écoule déjà plus de la moitié de sa production, d'autres marchés comme l'Afrique et le Moyen-Orient pourraient bien permettre aux industriels d'exporter du sucre là où la demande ne cesse de croître.



Un marché mondial soumis à une forte volatilité des prix

Aujourd'hui tous les voyants sont au vert et les cours du sucre sont en hausse. Mais l'avenir reste incertain dans un marché dérégulé, et la volatilité risque d'être ponctuée de périodes fréquentes d'alternance de hausses et de baisses des prix. Des outils de gestion des risques efficaces seront donc une donnée essentielle pour les planteurs de betteraves dans la période post quota. Eric Lainé, Président de la CGB, met l'accent sur cette variable majeure et estime que « *pour aider les planteurs à gérer ces risques, des outils doivent être mis en place pour minimiser demain les conséquences de la volatilité des prix* ».

Dans cette nouvelle ère, la CGB et ses syndicats continueront d'être aux côtés des planteurs de betteraves, que ce soit pour apporter des réponses à leurs interrogations, dans les discussions avec les industriels ou le développement de nouveaux services appropriés à ce changement de paradigme, et ce toujours dans un même et unique but : défendre leurs revenus et maintenir la culture de la betterave à son plus haut niveau de performance.



Ethanol : de bonnes nouvelles pour le marché français et des inquiétudes sur la politique européenne post 2020

L'éthanol carburant a le vent en poupe en France (SP95-E10, Superéthanol E85 et ED95)

Les volumes d'éthanol incorporés en France en 2015 ont à nouveau progressé (+2,4 %) tandis que les ventes d'essences ont aussi augmenté de 1,4%, pour la première fois depuis plus de 20 ans (baisse de 40% des volumes entre 2004 et 2013). En conséquence, **le taux d'incorporation s'établit à 6,39% des essences en énergie**, en hausse sensible comparé à l'année précédente (6,11%), mais encore inférieur à **l'objectif de 7%**, en vigueur depuis 2010. En 2016, ce taux devrait à nouveau progresser et flirter avec l'objectif de 7%.

Il en résulte que l'objectif d'incorporation qui inclut actuellement une part de 0,25% de biocarburants avancés (bénéficiant d'un double comptage) devrait être porté à 7,5% en 2017, la part des biocarburants avancés passant au-dessus des 7%.

Le **déploiement du SP95-E10** dans le réseau de distribution **se poursuit** : fin novembre 2016, plus de 50% des stations-service du pays proposent cette essence dont la part de marché dépasse 35% sur l'année 2016, grâce notamment à un prix plus attractif de 3 à 4 centimes par litre, conséquence d'une moindre fiscalité appliquée à ce carburant depuis janvier 2016. La signature de la charte E10 lors du Mondial de l'automobile par une trentaine d'acteurs du monde de l'automobile et des carburants va permettre d'amplifier l'information des automobilistes grâce à une signalétique claire de compatibilité apposée sur les pompes et les trappes à essence des véhicules.



La distribution et la consommation de ce carburant désormais compatible avec plus de 93% du parc automobile essence français devraient donc nettement progresser dans les mois à venir.

Pour le Superéthanol E85, ce sont plus de **150 nouvelles stations qui le distribuent en 2016**. Il est désormais disponible dans 850 points de ventes à la mi-novembre, à un prix très attractif (0,71 €/litre en moyenne). Cette dynamique va se poursuivre en 2017 grâce à l'homologation réglementaire des boîtiers flexfuel (matériel et installateurs) par un arrêté dont la parution est attendue début 2017. Les ventes de Superéthanol E85 progressent déjà à un rythme annuel de 10%.



En février 2016, **le carburant ED95 a été officiellement autorisé en France**. Composé à 95% d'éthanol et à 5% d'additif, il alimente les moteurs dédiés conçus par Scania pour équiper des véhicules lourds (poids lourds et autobus), avec d'excellentes performances environnementales (oxydes d'azote, particules, CO). Ces véhicules devraient être reconnus par décret comme étant « à faibles émissions » dans le cadre de la Loi de Transition Energétique. Un statut fiscal va être attribué à ce carburant par la loi de finances rectificative qui sera débattue par le Parlement d'ici la fin de l'année.

De fortes inquiétudes sur la politique européenne pour l'après 2020

A peine plus d'un an après l'adoption par les autorités européennes de la directive dite CASI qui a réaffirmé l'objectif de 10% minimum d'énergies renouvelables dans les transports en 2020 et l'assorti d'une part de 7% en énergie de biocarburants issus de cultures alimentaires, la Commission devrait présenter sa proposition de directive sur les énergies renouvelables pour l'après 2020 à la fin novembre.

Les récentes déclarations publiques de plusieurs responsables de la Commission européenne, indiquant une sortie progressive des biocarburants issus de cultures alimentaires à cette échéance inquiètent vivement les filières européennes de biocarburants, qui ne comprennent pas l'obstination de la Commission européenne à faire marche arrière sur la 1^{ère} génération. Cette approche n'est fondée sur aucune analyse sérieuse et aucun argument solide. En entretenant une suspicion conti-

nue sur cette énergie renouvelable, la Commission déstabilise les filières, menace leurs emplois, met à mal le développement de la bioéconomie en Europe et détourne les investissements dans les biocarburants avancés vers des pays plus stables réglementairement. La Commission prend en outre le risque de ne pas respecter les engagements ambitieux pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

Les filières européennes de biocarburants appellent les responsables politiques des Etats membres et les parlementaires européens à faire preuve de discernement, de pragmatisme et d'ambition lors du processus d'adoption de ce texte stratégique, en fixant un objectif contraignant de 15 % d'énergie renouvelable dans les transports pour 2030 dans l'UE, assorti d'un objectif minimum de 10% par Etat membre. Les Etats membres qui le souhaitent doivent aussi avoir la possibilité de porter la contribution des biocarburants de première génération au-delà de 7% en énergie.



CHIFFRES-CLÉS DE LA CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2016 - 2017



LA FRANCE



1^{er} producteur européen de sucre
 1^{er} producteur mondial de sucre de betterave
 1^{er} producteur mondial de bioéthanol de betterave

L'EUROPE



1^{er} producteur de sucre de betterave dans le monde

Planteurs de betteraves	26 000 planteurs dans 29 départements
Surfaces ensemencées	400 467 hectares ensemencés soit 2,2 % des terres arables
Superficie moyenne de betteraves par exploitation	15,4 hectares
Chiffre d'affaires de la vente de betteraves	1 milliard d'€ environ
Rendement en betteraves	85 tonnes de betteraves à 16° par hectare
Rendement en sucre	12,2 tonnes de sucre blanc par hectare
Production	34 millions de tonnes de betteraves (Mt) à 16° dont : <ul style="list-style-type: none"> • 22,8 Mt pour le sucre marché UE (20,4 Mt de Quota et 2,4 Mt Travail à Façon-DOM & UE) • 6,3 Mt pour l'alcool et l'éthanol • 2 Mt pour l'industrie chimique • 2,8 Mt pour l'export marché mondial de hors quota • 0,1 Mt de report
Production de sucre alimentaire	3,5 millions de tonnes de sucre dont 1,4 Mt exportées sur l'UE 0,4 millions de tonnes exportées sur pays tiers
Consommation de sucre en France	2,2 millions de tonnes
Production d'alcool et d'éthanol d'origine betteravière	8 millions d'hectolitres (dont 1,7 million hl à partir de mélasse)
Nombre de sucreries et sucreries-distilleries	25
Nombre de distilleries	2